

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00009

**SOUTIEN À L'ENTREPRISE «CAPSENTE» À SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS,
VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE
L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240000910

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

SOUTIEN A L'ENTREPRISE «CAPSENTE» A SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS, VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Par délibération du 24 mai 2018, la Métropole a mis en place une mesure incitative intitulée « Aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural ». Cette mesure vise à soutenir, dans les communes de moins de 2 000 habitants, les commerces de proximité apportant une offre commerciale de première nécessité ainsi qu'un lien social aux habitants, notamment vis-à-vis des personnes peu mobiles.

Ce dispositif, complémentaire à l'aide régionale orientée sur le même public, permet d'octroyer une subvention à l'investissement d'un taux de 20 %, liée à l'installation, au développement et à la rénovation des points de vente accessibles au public.

Les dépenses éligibles doivent porter sur la rénovation des vitrines, la sécurité du local, les économies d'énergie et l'acquisition de matériel de production ou de véhicules liés à l'activité. Les acquisitions de fonds de commerce, de locaux ou de terrains sont exclues.

Après avoir exercé son activité en ligne et donc sans local, Madame Fanny FOURNIER souhaite ouvrir un point de vente ouvert au public sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. Elle a le projet de vendre des articles de décoration et des parfums et également de fabriquer des produits qu'elle mettra en vente. Madame FOURNIER souhaite réaliser des travaux d'aménagement du local et de rénovation de la vitrine (pose de cloisons et de menuiseries, prestation d'électricité) ainsi que l'achat de mobilier professionnel. A ce titre, elle sollicite la Métropole pour un accompagnement financier.

Nom de l'entreprise : CAPSENTE

Siège social : 33, route de l'Etang la Goutte 42 240 Saint-Maurice-en-Gourgois

Activité de l'entreprise : vente d'articles de décoration et de parfums

Montant de l'investissement : travaux d'aménagement du local et achat de mobilier professionnel pour un montant total de 14 208 € HT, avec un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € HT et un financement à hauteur de :

- 2 842 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (20 %) ;
- 2 842 € par Saint-Etienne Métropole (20 %).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural » à l'entreprise « CAPSENTE », située à Saint-Maurice-en-Gourgois pour un montant maximum de 2 842 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget développement local de l'exercice 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE